

Afin de ne pas laisser croire que je m'oriente vers le NPD, je dois dire que je crois comprendre que ce relèvement par le gouvernement fédéral de la pension de base ne s'appliquera pas à certains pensionnés de la Colombie-Britannique. Ceux qui reçoivent le supplément de revenu garanti ne toucheront pas \$230 par mois. Ils recevront toujours \$200. Les subventions du gouvernement fédéral seront simplement versées aux recettes générales afin d'aider la Colombie-Britannique à faire face à l'augmentation. Je ne critique pas l'attitude du gouvernement de la Colombie-Britannique, compte tenu des difficultés qu'il a eues à obtenir du gouvernement fédéral qu'il assume sa juste part de l'augmentation mensuelle de \$50 que reçoivent les bénéficiaires du supplément de revenu garanti.

Une autre question qui nous préoccupe est celle de savoir si la pension devrait être versée aux conjoints qui n'ont pas encore 65 ans. J'ai souvent rencontré ce cas dans ma province. Lorsque le mari prend sa retraite, le revenu subit une baisse radicale. Si l'épouse est une personne à charge et qu'elle ne travaille pas, elle ne reçoit aucune pension pour aider à pourvoir aux frais du ménage. D'autres pays civilisés disposent d'une législation de ce genre. Au Royaume-Uni, l'âge de la retraite des hommes est de 65 ans et celui des femmes, de 60 ans. En Italie, les hommes peuvent prendre leur retraite à 60 ans et les femmes, à 55. J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) m'écoute, parce qu'il nous a dit hier que nous étions légèrement en avance de quelques années sur tous les autres pays civilisés. En Pologne, l'âge de la retraite des hommes est de 65 ans et celui des femmes, de 60 ans. En Suède, pays avant-gardiste en matière sociale, tous les deux doivent avoir atteint 67 ans, aux États-Unis, les deux peuvent prendre leur retraite à 65 ans et au Danemark, les hommes doivent avoir atteint l'âge de 67 ans et les femmes, celui de 62 ans.

Nous ne ferons pas figure d'innovateurs, si nous accordons à un conjoint une pension à l'âge où l'autre a droit à la retraite. On pourrait fixer un palier selon lequel, les conjoints pourraient recevoir une pension à 60 ans pourvu qu'ils ne travaillent pas. Presque tous ceux qui ont eu affaire aux personnes âgées savent dans quelle détresse se trouve un homme qui, en prenant sa retraite, voit son revenu tomber de \$700 par exemple à \$170 par mois.

Il faudrait aussi que le gouvernement fédéral envisage d'aider les personnes âgées qui doivent passer les dernières années de leur vie dans des hôpitaux pour malades chroniques. C'est un grave problème en Colombie-Britannique. Il y a un bon nombre de personnes originaires des autres provinces qui viennent s'établir en Colombie-Britannique et sont obligées par la suite de se faire hospitaliser dans un de ces établissements. Ils en acquittent eux-mêmes les frais le plus souvent. Notre nouveau gouvernement a promis d'agir dans ce domaine, mais ce n'est pas pour bientôt. Le problème est très grave. On a l'humour un peu macabre à Victoria: on ne laisse mourir les gens qu'une fois qu'ils sont fauchés. Les maisons de convalescence et les hôpitaux pour malades chroniques sont des moyens rapides de le faire. Une personne âgée qui n'a pour seul revenu que sa pension de vieillesse et qui se voit obligée d'acquitter une facture d'hôpital de \$400 à \$600 par mois pour le reste de ses jours perd rapidement tout intérêt à la vie.

J'ai l'intention de voter en faveur du bill. Je voterai même volontiers tout de suite pour le faire avancer d'une étape. Mais je voudrais bien que la somme soit plus importante.

Une voix: De combien?

Sécurité de la vieillesse

M. McKinnon: Quand nous avons évalué combien vous étiez prêts à dépenser pour rester au pouvoir et quelle influence le NPD aurait sur vous, nous avons pensé que ce serait de \$115 à \$130. Notre parti aurait voté en faveur d'une augmentation de cet ordre si vous l'aviez proposée. Je voudrais qu'on évite une répétition des augmentations insultantes des dernières années, qui furent de 42c. et \$2.88. J'ai l'intention de voter en faveur de ce bill et le plus tôt sera le mieux.

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, lorsque mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a levé le voile sur le passé hier et fait l'historique détaillé de l'introduction de la pension de vieillesse au Canada, j'ai pensé qu'il était inutile d'y revenir. Toutefois, une partie de ce que j'ai entendu par la suite me fait comprendre que certains détails historiques ont été omis, même par mon collègue minutieux de Winnipeg-Nord-Centre, et qu'il faudrait en parler avant d'aller plus loin.

Tant les libéraux que les conservateurs ont exercé le pouvoir à diverses occasions depuis la Confédération, mais pas une seule loi sur la sécurité sociale n'a été adoptée avant la fin de la Première guerre mondiale. Lorsque le gouvernement libéral du temps a enfin été forcé d'adopter la loi sur la pension de vieillesse, ce fut la première mesure de sécurité sociale à être inscrite aux statuts de notre pays. Il convient de signaler que ce ne fut grâce ni aux libéraux, ni aux conservateurs de l'époque.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a déclaré hier que cette augmentation était la plus haute jamais apportée à la pension de vieillesse. Je ne suis pas très forte en chiffres, mais à mon avis, la plus forte hausse fut la pension originale, car passer de rien à \$20 représentait un véritable progrès à l'époque. Après tout, cela survenait après nombre d'années d'atermoiements et de tergiversations tant de la part des libéraux que des conservateurs. C'est exactement ce dont nous avions besoin en 27. Voilà pourquoi nous l'avions obtenu à l'époque et il est inutile de se demander à qui il faut en attribuer le mérite; le compte rendu d'alors le révèle. Si certaines gens qui font preuve de beaucoup d'imagination à ce sujet veulent bien se reporter au compte rendu, ils verront comment les choses se sont passées.

• (1500)

De fait, en écoutant le député de Victoria (M. McKinnon) faire toutes sortes de remarques peu flatteuses à notre sujet, j'ai été amusée de l'entendre débiter rapidement la généalogie du parti conservateur progressiste qui s'est affaibli après 1921 et montrer comment certains de ses membres sont disparus au Sénat—c'était à prévoir—comment d'autres ont disparu dans le parti libéral—c'était également à prévoir—et comment d'autres ont disparu à la suite d'élections subséquentes—ce qui était également prévisible. Toutefois, il a négligé de signaler qu'il en est sorti un instrument de force composé de Canadiens et de Canadiennes qui croyaient qu'il était temps que des citoyens ordinaires qui font un travail ordinaire à la ferme, dans les champs, à l'usine ou à la maison s'unissent pour constituer leur propre parti et passer aux actes au lieu de se contenter de palabres.

Et si le député de Victoria a encore des doutes quant à la façon dont la première loi sur la sécurité de la vieillesse a été adoptée, je lui recommande instamment de se reporter au hantsard où il trouvera que l'honorable R. B. Bennett, qui était alors le leader du parti conservateur, s'est tourné vers M. J. S. Woodsworth quand le premier ministre de